

Le Dr Jean-Michel Cohen interdit d'exercer durant un an

Abderrahim DERRAJI - 2017-03-21 12:31:44 - Vu sur pharmacie.ma

Le Conseil d'État français vient de confirmer la condamnation prononcée par le Conseil de l'Ordre des médecins français à l'encontre du Dr Jean-Michel Cohen. Ce nutritionniste ne pourra pas exercer la médecine pendant une période d'une année. Il a été également condamné à verser 2.000 euros au Conseil national de l'Ordre des médecins au titre des frais engagés. Cette sanction a été prononcée par l'instance ordinaire en raison de l'implication du Dr Jean-Michel Cohen dans le site Internet «Savoir maigrir» que le Conseil juge en contradiction avec le Code de santé publique. Ce site web lucratif qui est basé sur le régime amaigrissant du Dr Jean-Michel Cohen comporte sur sa page d'accueil la photo du nutritionniste ainsi que la mention «Votre expert en nutrition». Le Conseil a condamné ce médecin puisqu'il a jugé que sa collaboration avec ce site présentait un caractère publicitaire et que le médecin en retirait donc un avantage financier.